



SAVOIE

Pour FO-DGFIP, le sujet de la dématérialisation mérite une réflexion et un échange approfondi s'appuyant sur des données chiffrées précises et pas seulement sur des comparaisons inadaptées pour la plupart.

Pour utiliser les services en ligne proposés par notre administration encore faut-il disposer d'un ordinateur et se situer dans un endroit où internet fonctionne de manière optimale ce qui est encore loin d'être le cas partout et pour tous. Faire une comparaison à **l'Allemagne en matière de déclaration en ligne**, c'est oublier un peu vite que la population allemande est plus urbanisée que celle de notre pays.

Cependant, nous nous inscrivons en faux contre l'affirmation selon laquelle la dématérialisation et la numérisation constitueraient un allègement des tâches pour les agents. Cela aurait pu être vrai si, dans le même temps, les personnels n'avaient pas subi de plein fouet des suppressions d'emplois obligeant à repenser l'organisation du travail de manière constante.

Le degré d'évolution d'une société se mesure à sa capacité à prendre en charge les plus fragiles et le tout numérique pose d'emblée la question de l'égalité de traitement du citoyen face à l'administration. Nous ne sommes pas opposés par principe à l'évolution nécessaire des modes d'organisation et de fonctionnement de l'administration mais nous refusons qu'elle

se traduise par une dégradation supplémentaire tant des conditions de travail des personnels que celles de la réception du public.

Pour FO DGFIP il est encore temps de mettre une pédale douce. D'autant que les informations relatives à des décisions déjà prises en matière de dématérialisation des échanges entre les collectivités locales et les comptables sont d'ores et déjà données à nos représentants locaux.

Gilles FALCOZ

Secrétaire Départemental FO DGFIP 73